

PLACEMENT PIERI

NFORMATIO

3^{ème} Trimestre 2015 Du 01/07/2015 au 30/09/2015

Toutes les informations concernant votre SCPI sont consultables sur notre site internet : pierre-gestion.foncia.com Société Civile de Placement Immobilier

Chère Associée. Cher Associé.

Comme nous l'avons évoqué lors du Bulletin Trimestriel du 2ème trimestre 2015 ; et pour faire suite à la fusion des SCPI PLACEMENT PIERRE SELECT 1, FININPIERRE et ROCHER PIERRE 1, avec effet rétroactif au 1er janvier 2015, les SCPI FININPIERRE et ROCHER PIERRE 1 ont été dissoutes de plein droit et leur patrimoine a été transmis à la SCPI PLACEMENT PIERRE SELECT 1 renommée PLACEMENT PIERRE.

Les associés de FININPIERRE se sont vu attribuer 1,6 parts de la SCPI PLACEMENT PIERRE pour une part de leur ancienne SCPI et ceux de ROCHER PIERRE 1, 2,46 parts de la SCPI PLACEMENT PIERRE pour une part de leur ancienne SCPI.

Afin de respecter la parité d'échange et de convertir les parts des anciennes SCPI en parts de PLACEMENT PIERRE, vous avez été invité au cours de la période estivale, à choisir entre l'attribution d'une part supplémentaire ou le remboursement d'une soulte.

Après clôture des opérations de fusion au 15 septembre 2015, nous sommes heureux de vous informer que plus de 25 % des associés concernés ont utilisé leur droit à soulte afin d'obtenir une part complémentaire de la SCPI PLACEMENT PIERRE, le nombre total de parts de PLACEMENT PIERRE après fusion s'établit à 734 809. Elles sont détenues par 6 554 associés.

Par ailleurs, nous avons le plaisir de vous annoncer la refonte totale, tant graphique que rédactionnelle, de notre nouveau site internet « pierre-gestion.foncia.com » mis en ligne depuis le 6 octobre dernier. Vous pourrez facilement y découvrir nos SCPI, notre équipe, les informations dont vous avez besoin et bénéficier d'une excellente présentation de nos services.

Très riche et varié, votre tout nouveau site vous offre un espace sur lequel se trouvent toutes les informations concernant votre SCPI. Nous vous souhaitons une bonne navigation!

En outre, le troisième trimestre 2015 a été marqué par la signature, en date du 21 juillet 2015, d'un acte authentique portant sur l'acquisition d'un immeuble situé Rue de la Gare à LEVALLOIS PERRET, d'une surface de 1 310 m², loué avec un bail ferme de 20 ans.

Cette fin d'année est aussi riche en manifestations auxquelles participe Foncia Pierre Gestion afin de promouvoir son activité et étendre la visibilité de ses SCPI.

L'équipe commerciale a ainsi participé les 24 et 25 septembre 2015 à la 22ème édition de la convention annuelle des professionnels du Patrimoine au centre des Congrès de Lyon.

Le samedi 3 octobre dernier, à l'occasion du Salon de l'Immobilier de Toulouse, Madame Danielle FRANCOIS-BRAZIER est intervenue lors d'une conférence sur le thème «Un investissement immobilier simple à fort rendement : la SCPI », conférence co-animée avec Messieurs Arnaud DEWACHTER, David FINCK et Henry BUZY-CAZAUX.

Le 16 octobre, votre société de gestion participe au Salon du Particulier à l'Espace Wagram sis au 39/41 avenue de Wagram (75017 PARIS), afin d'apporter son expertise à des particuliers désireux de placer au mieux leur épargne. A cette occasion, Madame Danielle FRANCOIS-BRAZIER interviendra lors d'une conférence, qui se déroulera de 17h30 à 19h, sur le thème « Les placements à privilégier en 2016 », conférence animée par Monsieur Frédéric DURAND-BAZÍN rédacteur en chef du Particulier.

Enfin, nous serons également présents le 25 novembre 2015 sur « le Rendez-vous de votre argent » à SAINT GERMAIN en LAYE organisé par le magazine Mieux Vivre Votre Argent.

Mon équipe et moi-même restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire au 01.55.52.53.16.

Danielle FRANCOIS-BRAZIER Directeur Général

Caractéristiques

Type de SCPI	SCPI à capital fixe
Siège Social	13, avenue Lebrun - 92188 ANTONY Cedex
Date de création	22 avril 1986
N° d'immatriculation au RCS	337 646 764 RCS Nanterre
Echéance statutaire	22 avril 2050
Capital statutaire maximum	229 500 000 €
Capital social au 30/09/15	112 425 777 €
Visa AMF	SCPI n°07-07 du 2 mars 2007

CONTACT

Service Associés Tel.: 01.55.52.53.16 E-mail: scpi@foncia.fr

Site internet:

pierre-gestion.foncia.com

Chiffres Clés

PLACEMENT PIERRE est une SCPI à capital fixe à compter du 27 Juin 2003, elle a absorbé la SCPI PLACEMENT PIERRE SMC2 en date du 21 Juin 2002 puis le 26 juin 2015 les SCPI FININPIERRE et ROCHER PIERRE 1 avec un effet rétroactif au 1er janvier 2015.

Au 31 Décembre 2014 (Placement Pierre Select 1) Au 30 Septembre 2015** (Placement Pierre)

Ad of Booombro 2011 (Flacomone	1 10110 001001 1)
Capital social	47 007 567 €
Nombre d'associés	3 544
Nombre de parts	307 239
Nombre d'immeubles	72
Surface totale	55 300,10 m ²
Loyers quittancés du 01/01/14 au 31/12/14	7 760 391,54 €
Valeur expertisée des immeubles HD	96 503 150,00 € (1)
Valeur de réalisation*	91 696 427,86 € ⁽¹⁾
Valeur de reconstitution	106 626 524,85 € ⁽¹⁾

Capital social	112 425 777 €
Nombre d'associés	6 554
Nombre de parts	734 809
Nombre d'immeubles	186
Surface totale	134 575,88 m ²
Loyers quittancés du 01/01/15 au 30/09/15	13 399 132,34 €

(1) Ces valeurs ont été approuvées lors de l'Assemblée Générale Mixte du 26 Juin 2015.

** Valeurs de Placement Pierre après fusion

* Valeur d'expertise du patrimoine +/- Valeur nette des autres actifs

Marché des parts Placement Pierre

Date de	Parts é	echangeable avant ex	s en fin de _l xécution	période	Nombre			Ordres non exécutés (nbre de parts)	
confrontation	A la v	vente	A l'a	chat	de parts échangées	Net Vendeur	Net Acquéreur	A la vente	A l'achat
	Nbre d'ordres	Nbre de parts	Nbre d'ordres	Nbre de parts	echangees				
20/07/2015	1	25	1	180	25	255,85	284,00	0	155
31/08/2015	28	1 732	8	1 181	1 181	255,00	283,05	551	0
21/09/2015	24	1 214	6	217	208	255,85	284,00	1 006(1)	9(2)

^{(1) 1 006} parts en vente à une valeur unitaire de 255,85 euros net vendeur soit 284,00 euros net acheteur. (2) 9 parts à l'achat à une valeur net acheteur de 283,05 euros soit 255,00 euros net vendeur.

	Placement Pierre			
Rappel Exercice 2014 (12 mois)*	Prix de la part Acquéreur moyen	Du 01/01/15 au 31/03/15 (3 mois)*	Du 01/01/15 au 30/06/15 (6 mois)*	Du 01/01/15 au 30/09/15 (9 mois)**
288,24 €	Pondéré	283,05 €	283,05 €	283,12 €

^{*}Prix de la part acquéreur moyen pondéré de Placement Pierre Select 1 avant l'opération de fusion

^{**}Prix de la part acquéreur moyen pondéré de Placement Pierre après fusion. Ce chiffre tient compte du marché de PPS1 avant fusion du 01/01/2015 au 30/05/2015 et du marché de Placement Pierre du 20/07/2015 au 30/09/2015.



Distribution des revenus et performances

4-1 / Distribution des revenus :

Les dividendes font l'objet de 4 versements au cours de l'année : 3 acomptes trimestriels et le solde déterminé à la clôture de l'exercice.

Période	Placement Pierre Select 1	Fininpierre	Rocher Pierre 1	Placement Pierre
1 ^{er} trimestre 2015	4,02 €*	6,45 €*	9,90 €*	
2 ^{ème} trimestre 2015	4,02 €*	6,45 €*	9,90 €*	
3 ^{ème} Trimestre 2015				4,02 €

Rappel Revenu annuel 2014 de Placement Pierre Select 1	16,11 € / part
--	----------------

^{*}sur la base du nombre de parts détenues, avant l'application de la parité de fusion

4-2 / Performances:

Taux de Rendement Interne (TRI)

Le Taux de Rentabilité Interne permet de mesurer la rentabilité d'un investissement sur une période donnée, tenant compte du prix d'acquisition de la première année considérée et de la valeur de retrait au 31 décembre de la dernière année. Le TRI intègre également les revenus distribués avant imposition sur la période considérée. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il s'agit du TRI de Placement Pierre Select 1 avant fusion.

5 ans (2009/2014)	10 ans (2004/2014)	15 ans (1999/2014)*	20 ans (1994/2014)*
5,74 %	10,57 %	11,86 %	3,81 %

*Les valeurs prises en compte de 1994 à 2002 pour le calcul du TRI, sont les valeurs de la SCPI PLACEMENT PIERRE SELECT 1 qui a absorbé la SCPI PLACEMENT PIERRE SMC2 en date du 21 juin 2002.Il en sera de même pour le calcul du TRI à venir de PLACEMENT PIERRE.

	Placement Pierre Select 1	Placement Pierre
	2014	2015
(1) Dividende brut avant prélèvement obligatoire non libératoire au titre de l'année	16,11 €	ND
(2) Prix de la part acquéreur moyen pondéré de l'année	288,24 €	ND
Prix de la part acquéreur moyen pondéré du 01/01/15 au 30/09/15*		283,12 €
Taux de distribution sur valeur de marché** (DVM) = (1)/(2)	5,59 %	ND
(3) Prix de la part acquéreur moyen sur l'année N-1	289,49 €	288,24 €
(4) Prix de la part acquéreur moyen sur l'année N	288,24 €	ND
Variation du prix moyen acquéreur de la part*** = (4-3)/(3)	-0,43 %	ND

ND : non détermin

^{*}Ce prix de part acquéreur moyen est la moyenne, au titre d'un exercice, des prix de parts acquéreur (droits et frais inclus) constatés sur les marchés primaires et/ou secondaire et pondérés par le nombre de parts acquises au cours des échanges (acquisitions et souscriptions) successifs.

** Indicateur clé de la performance d'une SCPI. Il correspond à la division du dividende brut avant prélèvement obligatoire non libératoire versé au titre de l'année N par le

prix moyen de l'année N.

***Déterminé par la division de l'écart entre le prix acquéreur moyen de l'année N et le prix acquéreur moyen de l'année N-1.

Situation Locative

Locaux vacants

Ce tableau reprend l'ensemble des lots vacants détenus par Placement Pierre après fusion et la transmission universelle de patrimoine des SCPI absorbées (Fininpierre et Rocher Pierre 1)

Adresse	Nature	Surface en m²	Relouée le	Taux de vacance sur la surface totale
PARC CLUB du Millénaire 34036 MONTPELLIER	Bureaux	440,00 m²		0,33 %
138 avenue Victor Hugo 75016 PARIS	Bureaux	270,00 m ² +2 parkings	En cours de vente	0,20 %
MINIPARC voie n°2 Labege Innopole 31328 LABEGE Cedex	Bureaux	332,00 m ²		0,25 %
Le Métroport 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	Bureaux	862,00 m ²		0,64 %
Les bureaux de Corinthe 13000 MARSEILLE	Bureaux	435,00 m ²		0,32 %
EUROPARC 1 avenue Léonard de Vinci 33600 PESSAC	Bureaux	299,00 m ²		0,22 %
2 rue Giotto 31520 RAMONVILLE	Bureaux	150,00 m ²		0,11 %
ACTIPARC La Penne 13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE	Bureaux	364,00 m ²		0,27 %
Le Quatuor 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR	Bureaux + activités	190,00 m ²		0,14 %
136 Boulevard Haussmann 75008 PARIS	Bureaux	323,00 m2		0,24 %
Les Athamantes Bat B 34000 MONTPELLIER	Bureaux	525,00 m ²	En cours de vente	0,39 %
PARC D ARIANE 13100 AIX EN PROVENCE	Bureaux	181,00 m²	Reloués à effet du 05/10/2015	0,13 %
Le Central 94000 CRETEIL	Parkings	4 Parkings		
Techno Club 31700 BLAGNAC	Bureaux	96,00 m²		0,07 %
PARIS NORD II 93290 TREMBLAY EN FRANCE	Bureaux	416,00 m ²		0,31 %
Miniparc de la Taillat 38240 MEYLAN	Bureaux	554,00 m ²		0,41 %
Nice Gare 06000 NICE	Bureaux	221,00 m ²		0,16 %
Parc Club du Golf Bât 3 13290 AIX LES MILLES	Bureaux	676,00 m ²		0,50 %
LA PYRAMIDE 206 rue de Gerland 69007 LYON	Bureaux	214,00 m ²		0,16 %
Parc Club du Millénaire Bât 16 34036 MONTPELLIER	Bureaux	273,00 m ²		0,20 %
TECHNOPOLIS 91380 CHILLY MAZARIN	Bureaux	454,00 m ²		0,34 %
La Pyramide 69007 LYON	Bureaux	598,00 m ²		0,44 %
Paul Claudel 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX	Bureaux	363,00 m ²	187 m² reloués à effet	0,27 %
Le Métropole 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	Bureaux	661,00 m ²	du 01/10/2015	0,49 %
Santos Dumont 78140 VELIZY VILLACOUBLAY	Bureaux	225,00 m ²		0,17 %
6 rue d'Uzes 75002 PARIS	Bureaux	82,00 m ²		0,06 %
Le DIAMANT 91400 SACLAY	Bureaux + activités	1 859,00 m ²	En cours de vente	1,38 %
Indivision Espace Saint Christophe 95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE	Bureaux	364,00 m ²		0,27 %
Route de Gisy 91570 BIEVRES	Bureaux	435,71 m ²		0,32 %
Parc Mirande 14 rue de Coubertin 21000 DIJON	Bureaux	326,00 m ²		0,24 %
Forum Ville Active 30000 NÎMES	Bureaux	682,00 m ²		0,51 %
Technoclub 31700 BLAGNAC	Bureaux	230,00 m ²		0,17 %
ZAC Technoparc Basso Cambo 31000 TOULOUSE	Bureaux + activités	356,00 m ²		0,26 %
Mini Parc 8 et 14 Allée Lakanal 59650 VILLENEUVE D'ASCQ		374,00 m ²		0,28 %
Activillage – Zac du chêne 69500 BRON	Bureaux	673,58 m ²		0,50 %
Valparc 71100 CHALON SUR SAONE	Bureaux	705,00 m ²		0,52 %
Le Mandinet 77185 LOGNES L'Edison 78280 GUYANCOURT	Bureaux	1 225,00 m ²		0,91 %
121-123 Rue du Vieux Pont de Sèvres	Bureaux Bureaux	205,00 m ² 134,00 m ²		0,15 %
92100 BOULOGNE BILLANCOURT 3 avenue Gambetta 92120 MONTROUGE	Bureaux		En cours de vente	1,15 %
2/4 rue de Bône 92160 ANTONY	Bureaux	262,00 m ²		0,19 %
1 rue Claire 69009 LYON	Bureaux + Commerces		En cours de vente	0,44 %
3 rue Nationale 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	Bureaux	394,12 m ²	Li Toodis de varile	0,29 %
Quartier de la Gare 45000 ORLEANS	Bureaux	353,00 m ²		0,26 %
45 bis route des Gardes 92190 MEUDON	Bureaux	336,00 m ²		0,25 %
7 rue Victor Hugo 92310 SEVRES	Bureaux	556,00 m ²		0,41 %
1 avenue de l'Europe 31100 TOULOUSE	Bureaux	150,00 m ²		0,11 %
Route de Gisy 91570 BIEVRES	Bureaux	423,00 m ²		0,31 %
1 rue du Pré Saint Gervais 93500 PANTIN	Bureaux	200,00 m ²		0,15 %
6 rue Albert Einstein 94000 CRETEIL	Bureaux	247,00 m ²		0,18 %
31/35 rue de Neuilly 92110 CLICHY LA GARENNE	Bureaux	180,00 m ²		0,13 %
Centre d'affaires Off Shore 31670 LABEGE INNOPOLE	Bureaux	126,00 m ²		0,09 %
80/88 avenue du General Leclerc 78220 VIROFLAY	Bureaux	332,67 m ²		0,25 %
65 rue de la Garenne 92310 SEVRES	Bureaux		En cours de vente	0,43 %
Tour Malte 91000 EVRY	Bureaux	486,00 m ²		0,36 %
33 rue des Chardonnerets 93290 TREMBLAY EN FRANCE	Bureaux	363,00 m ²		0,27 %



Patrimoine

Vente / Cession :

Date	Adresse	Nature	Surface en m²	Prix net vendeur
16/07/2015	35/37 rue Jules Verne à ORVAULT-NANTES (44)	Bureaux	204 m ²	135 000 €

Acquisition:

Date	Adresse	Nature	Surface en m²	Prix d'acquisition HD
21/07/2015	4/4 bis rue de la Gare à LEVALLOIS-PERRET (92)	Bureaux	1 310 m ²	4 800 000 €

Taux d'occupation financier

Le taux d'occupation financier est déterminé par la division : (i) du montant des loyers et indemnités d'occupation facturés au cours du trimestre ainsi que des éventuelles indemnités compensatrices de loyers, (ii) par le montant total des loyers facturables au cours de la même période dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine serait loué. Ainsi, la valeur locative des locaux vacants mis en vente ou en cours de gros travaux est intégrée dans l'assiette de calcul.

Placement Pierre Select 1

Taux moyen 2014*	Taux d'occupation financier	Au 31/12/2014*	Au 31/03/2015*	Au 30/06/2015*
87,86 %	·	86,61 %	87,71 %	86,50 %

^{*}Taux d'occupation financier de PLACEMENT PIERRE SELECT 1 avant fusion

Placement Pierre

Taux d'occupation financier	Au 31/03/2015*	Au 31/06/2015*	Au 31/09/2015*
raux d occupation imancier	87,66 %	87,66 %	86,70 %

^{*}Taux d'occupation financier de PLACEMENT PIERRE après fusion en tenant compte pour 2015 des taux d'occupation des SCPI absorbées, FININPIERRE et ROCHER PIERRE 1.

Fiscalité

Les SCPI relèvent du régime fiscal prévu par l'article 8 du Code Général des Impôts qui institue la transparence fiscale de l'imposition des revenus. Chaque associé sera imposé suivant sa fiscalité propre, à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, à hauteur de sa quote-part dans la SCPI. Les revenus de parts de SCPI sont constitués de revenus fonciers et éventuellement de revenus financiers.

Revenus Fonciers: Les revenus fonciers des SCPI peuvent être imposés soit aux frais réels, soit selon le régime dit « micro-foncier ».

1/ Frais réels Les revenus fonciers perçus, après abattement des charges déductibles liées au bien acquis (travaux d'entretien, frais de gérance, intérêts d'emprunts, etc), sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu. S'y ajoutera l'assujettissement aux prélèvements sociaux.

2/ Le régime dit « Micro-Foncier » Les détenteurs de parts de SCPI, par ailleurs propriétaires en direct de biens immobiliers donnés en location nue, peuvent bénéficier du régime fiscal du micro foncier. L'abattement est ramené à 30 % sur la totalité des revenus fonciers bruts (tous produits confondus) lorsque ces derniers sont inférieure qui écon vi à 15 000 f. inférieurs ou égaux à 15 000 €. La Société de gestion détermine pour chaque associé le montant du revenu net imposable et lui adresse un relevé individuel

La Société de gestion détermine pour chaque associé le montant du revenu net imposable et lui adresse un relevé individuel

Revenus Financiers: il est rappelé que la trésorerie issue des capitaux collectés en attente d'investissement et des loyers perçus d'avance est placée en certificat de dépôt négociable (CDN), à l'exclusion de tout autre type de placement. Les associés dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédent le paiement de ces revenus est inférieur à 25 000 € pour une personne seule et à 50 000 € pour un couple marié ou pacsé peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement.

Attention pour l'année fiscale 2016: Une nouvelle demande de dispense du « Prélèvement obligatoire à titre d'acompte d'impôt sur le revenu », disponible sur notre site pierre-gestion.foncia.com, devra nous être retournée avant le 30 novembre 2015. Les produits financiers sont également soumis aux prélèvements sociaux au taux en vigueur de 15,5 %, ceux-ci, sont retenus à la source au moment de leur versement, ils concernent les résidents et les non-résidents. Nous vous rappelons que ce prélèvement ne s'applique qu'aux produits financiers étant précisé que les produits financiers versés par la SCPI restent marginaux.

Déclaration de l'impôt de solidarité sur la fortune: Conformément aux dispositions de l'article 885 S du Code Général des Impôts, les associés des sociétés civiles de placements immobiliers imposables au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune doivent faire figurer sur leur déclaration les parts de SCPI qu'ils détiennent pour leur vépale ou valeur d'échange net vendeur. Bannel valeur ISF au 31 décembre 2014 : 255 00 €

valeur vénale ou valeur d'échange net vendeur. Rappel valeur ISF au 31 décembre 2014 : 255,00 €

8

Modalités de fonctionnement du marché des parts

Conditions valables par application de l'article L. 214-93 du Code Monétaire et Financier ainsi que du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Conditions Générales:

Si l'acquéreur n'est pas associé, il doit être agréé par la Société de Gestion, la transaction donne lieu à une inscription sur le registre des associés, le transfert de propriété qui en résulte est opposable dès cet instant à la société et aux tiers. Conformément aux statuts, l'acquéreur perçoit les acomptes sur dividendes à compter du 1er jour du mois qui en resulte est opposable des cet instant a la societe et aux tiers. Conformement aux statuts, l'acquereur perçoit les acomptes sur dividendes a compter du 1° jour du mois qui suit l'inscription de la cession au registre des associés. Les acomptes sur dividendes afférents au trimestre au cours duquel s'effectue le transfert de parts sont répartis entre vendeur et acquéreur au « prorata-temporis » compte tenu de la date d'entrée en jouissance attribuée aux parts cédées. La Société ne garantit pas la revente des parts.

Confrontation et prix d'exécution: La société de gestion procèdera tous les 20 du mois à 12 heures ou le premier jour ouvrable suivant, à l'établissement du prix d'exécution par confrontation des ordres de vente et d'achat inscrits sur le registre. Le carnet d'ordres ainsi que le prix d'éxécution et la quantité de parts échangées sont consultables sur notre site internet: pierre-gestion.foncia.com. Un serveur vocal est également à votre disposition pour la consultation des dernières confrontations au N° 0 810 69 79 04.

Cession de parts: Les associés désirant céder leurs parts doivent adresser à la société de gestion au plus tard la veille de la confrontation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception un ordre de vente précisant le nom du demandeur, le nombre de parts mises en vente, le prix minimum de vente souhaité et la mention de la possibilité d'exécution partielle ou non de l'ordre.

L'ordre doit être accompagné de la copie recto verso de la carte d'identité nationale du ou des signataires ainsi que de la copie du bulletin de souscription ou une attestation sur l'honneur précisant la date et la valeur d'acquisition des parts, à défaut, la demande de vente ne pourra être prise en compte. Si les parts cédées donnent

L'ordre doit etre accompagne de la copie récto verso de la carte d'identite nationale du ou des signataires ainsi que de la copie du bulietin de souscription ou une attestation sur l'honneur précisant la date et la valeur d'acquisition des parts, à défaut, la demande de vente ne pourra être prise en compte. Si les parts cédées donnent lieu à taxation sur les plus values immobilières, le produit de la vente sera versé au cédant déduction faite du montant de l'impôt acquitté par la société de gestion pour son compte. La durée de validité du présent ordre arrivera à échéance soit par l'exécution totale de celui-ci soit au terme d'une période de douze mois suivant son enregistrement. Si celui-ci n'est pas exécuté en totalité au terme de cette période, vous avez la faculté de proroger sa durée de validité pour une durée maximale de douze mois, à compter de la date de la première échéance. Cette prorogation doit nous être parvenue au plus tard la veille de la date d'échéance de votre ordre de vente (cf. : article 422-205 du RG AMF).

S Acquisition de parts: Les personnes désirant acheter des parts doivent adresser à la société de gestion au plus tard la veille de la confrontation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception un ordre d'achat précisant le nom du demandeur, le nombre de parts, le prix maximum tout frais inclus à payer, sa durée de validité et la pescribilité de la poscribilité du partielle que partiel et la poscribilité de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la poscribilité de la confrontation par lettre recommandée

L'ordre doit être accompagné du règlement ainsi que du document « questionnaire de connaissance client et déclaration de la provenance de fonds ».

L'acquéreur acquitte les droits d'enregistrement de 5 % depuis le 1er janvier 2006 selon l'article 726 du Code Général des Impôts et la commission d'intervention de la gérance de 5 % HT (à majorer de la TVA au taux en vigueur) sur la valeur de marché. Les ordres de cession ou d'acquisition de parts sont horodatés puis inscrits sur le registre. La société de gestion accusera réception de l'ordre et du rang sur le registre. Tout ordre passé est exécutable. Tout ordre passé est exécutable. Tout ordre passé est exécutable de la confrontation ou de modification particle de la même confidential de la confrontation. peuvent intervenir dans les mêmes conditions de forme, sous réserve que ceux-ci soient reçus au plus tard la veille de la confrontation.

9

Cession de parts sans intervention de la Société de Gestion

Cession de gré à gré : Les conditions de cession sont librement débattues entre le vendeur et l'acquéreur. Le cédant ou le cessionnaire s'acquitte des droits d'enregistrement de 5 % depuis le 1 ° janvier 2006 et règle à la société de gestion les frais de dossier d'un montant de 100 Euros HT (à majorer de la TVA au taux en vigueur) et ce quel que soit le nombre de parts cédées. L'enregistrement de la transaction sera effectué par la société de gestion à réception du formulaire 2759 de «déclaration de cession de parts sociales non constatée par un acte»enregistré auprès des services fiscaux, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de FONCIA PIERRE GESTION dont le montant correspond aux frais de dossier ; et du formulaire 2048 « déclaration de plus-value sur les cessions de biens meubles ou de parts de sociétés à prépondérance immobilière » si ly a lieu.

Transferts divers : Il est rappelé que des frais de dossier forfaitaire d'un montant de 100 € HT (à majorer de la TVA au taux en vigueur) seront versés à la société de gestion pour tout transfert de parts (succession, donation, liquidation de communauté et rupture d'indivision). Ce droit fixe sera dû par dossier et quel que soit le nombre de parts transférées.